

Communiqué interne

DESTINATAIRE : Tous les médecins du CISSS de Laval
EXPÉDITEUR : Olivier Haeck, Officier de prévention et contrôle des infections
Maude St-Jean, chef de service de microbiologie-infectiologie
DATE : Le mardi 21 avril 2020
OBJET : **Précisions sur les règles de PCI entourant la réaffectation**

Plusieurs d'entre vous ont manifesté leur désir de venir en aide aux CHSLD de Laval, en réponse à l'appel de M. Legault et de Dre Francoeur. Nous voulons toutefois clarifier des éléments importants :

- **Il n'y a aucune indication de porter un masque N95 en CHSLD actuellement.** Ce type de masque est essentiel pour protéger le professionnel de la santé des interventions médicales générant des aérosols (IMGA), et il n'y en a aucune en CHSLD chez les résidents suspects ou confirmés COVID-19.
- Exiger de porter un N95 en CHSLD, comme le demande Dre Francoeur, est irrespectueux des collègues qui en dépendent pour leur sécurité, les stocks étant toujours limités. Cela amènerait aussi un **message très contradictoire au reste du personnel** qui ne le porte pas en CHSLD.
- Il n'y a **aucune** consigne, tant de l'INSPQ que du MSSS, à l'effet qu'il faille s'isoler 7 jours avant de revenir au travail régulier en zone froide. Nous recommandons fortement d'éviter un va-et-vient entre les milieux et entre les unités chaudes et froides dans la mesure du possible, ainsi que de changer d'uniforme entre le CHSLD et le site principal de travail.

En tout respect pour Dre Francoeur, elle n'est pas une experte de PCI et ses opinions ne constituent pas une ligne directrice de PCI.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons déjà plusieurs noms de médecins volontaires pour être *coach* de PCI et nous vous en remercions chaleureusement. Compte tenu de la lourdeur de la formation préalable nécessaire ainsi que des quarts de travaux précis à combler, nous aimerions vous signifier de ne pas vous y inscrire si vous n'avez que quelques quarts de travail à donner.

Merci à tous et toutes de votre engagement !